

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. AMAL FATHY EST TOUJOURS EMPRISONNÉE ALORS QUE SON PROCÈS A ÉTÉ REPORTÉ

Le 11 août, le tribunal correctionnel de Maadi a reporté le procès d'Amal Fathy au 8 septembre dans le cadre d'une affaire, tandis que le Procureur de la sûreté de l'État a renouvelé sa détention provisoire de 15 jours supplémentaires dans le cadre d'une autre affaire.

Le 11 août, le tribunal correctionnel de Maadi a reporté le procès d'Amal Fathy au 8 septembre. Amal Fathy est inculpée de « diffusion de fausses informations », « possession de matériels indécents » et « utilisation de propos injurieux ». Si elle est reconnue coupable, le tribunal peut la condamner à l'emprisonnement en plus de lui imposer une amende. Un tribunal avait initialement ordonné sa libération sous caution dans le cadre d'une affaire le 21 juin. Elle est cependant restée en détention dans le cadre d'une autre affaire.

Le 13 août, le procureur de la sûreté de l'État a renouvelé la détention provisoire d'Amal Fathy de 15 jours. Le parquet mène une enquête sur elle car elle est accusée d'« appartenance à un groupe terroriste », de « diffusion d'idées appelant à la commission d'actes terroristes » et de « dissémination de fausses informations ». Plus tôt dans la journée, avant que l'audience ait lieu, « Al Youm al Sabe », un des plus grands journaux privés et progouvernementaux d'Égypte, a publié un article indiquant que le procureur a renouvelé la détention d'Amal Fathy de 15 jours supplémentaires.

Amal Fathy a été arrêtée par la police le 11 mai, après avoir publié sur son profil Facebook une vidéo dans laquelle elle a fait état de son expérience du harcèlement sexuel, souligné à quel point ce problème est fréquent pour les femmes en Égypte, et critiqué le manquement du gouvernement à son devoir de protection des femmes, ainsi que la dégradation des conditions socio-économiques dans le pays.

Amnesty International considère Amal Fathy comme une prisonnière d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Amal Fathy immédiatement et sans condition, car il s'agit d'une prisonnière d'opinion détenue uniquement pour avoir exprimé ses opinions de façon pacifique ;
- demandez-leur de reconnaître le bien-fondé du travail accompli par les défenseur-e-s des droits humains, en particulier le droit de mener leurs activités sans restriction ni crainte de représailles, conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998 par les Nations unies.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2018 À :

Président

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlsisiOfficial

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor, Dar al-Qada al-Ali, Down Town
Cairo, Égypte
Fax : + 202 2577 4716

Formule d'appel : Dear Counsellor, /

Monsieur le Procureur général,

Adjoint au ministre des Affaires étrangères

chargé des droits humains

Ahmed Ihab Gamal-Eldin Ministry of Foreign Affairs

Corniche el-Nile, Cairo, Égypte

Fax : + 202 2574 9713

Courriel : contact.us@mfa.gov.eg

Twitter : @MfaEgypt

Copies à :

Procureur général

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 98/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/8423/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. AMAL FATHY EST TOUJOURS EMPRISONNÉE ALORS QUE SON PROCÈS A ÉTÉ REPORTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amal Fathy est une militante égyptienne menant essentiellement un travail de sensibilisation en faveur de personnes arrêtées pour leur participation à des manifestations, ou en raison de leur activité sur les réseaux sociaux. Elle n'hésite pas à dénoncer haut et fort les violations des droits humains dans son pays, en particulier les détentions arbitraires de militants. Elle est mariée à Mohamed Lotfy, ancien chercheur à Amnesty International, désormais directeur de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, une organisation non gouvernementale (ONG).

Le 9 mai, Amal Fathy a publié sur son profil Facebook une vidéo dans laquelle elle a fait état de son expérience du harcèlement sexuel, souligné à quel point ce problème est fréquent pour les femmes en Égypte, et critiqué le manquement du gouvernement à son devoir de protection des femmes. Elle a également critiqué le gouvernement pour ses attaques contre les droits humains, pour les conditions socio-économiques dans le pays et pour l'état des services publics. La police a effectué une descente au domicile d'Amal Fathy vers 2 h 30 du matin le 11 mai, et l'a placée en garde à vue au poste de police de Maadi, au Caire, en compagnie de son époux, Mohamed Lotfy, actuel directeur de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, une organisation de défense des droits humains – et de leur enfant, qui a trois ans. Son mari et leur enfant ont été relâchés trois heures plus tard.

Le 11 mai, le procureur de Maadi a examiné le cas d'Amal Fathy et ordonné son placement en détention pour 15 jours, le temps d'une enquête pour « publication d'une vidéo contenant de fausses informations susceptibles de nuire à l'ordre public », entre autres. Le lendemain, un procureur de la sûreté de l'État l'a interrogée dans le cadre d'une autre affaire sur ses liens présumés avec le Mouvement des jeunes du 6 avril, un mouvement de jeunes militants qui était au cœur des manifestations ayant mené à la chute de l'ancien président, Hosni Moubarak, en 2011, et a ordonné son placement en détention pour 15 jours supplémentaires, tandis qu'elle fait l'objet d'une enquête pour appartenance à un groupe interdit en Égypte.

Des internautes malveillants ont copié la vidéo et les photos d'Amal Fathy sur ses comptes des réseaux sociaux, et les ont publiées sur Facebook et Twitter, accompagnées d'insultes liées au genre et d'appels en faveur de son arrestation. Plusieurs médias publics ou progouvernementaux ont diffusé des articles sur cette vidéo et relayé de fausses informations selon lesquelles cette femme milite au sein du Mouvement des jeunes du 6 avril, et travaille à la Commission égyptienne pour les droits et les libertés. Ils ont en outre révélé qu'elle est mariée au directeur de cette organisation, ce qui constitue une atteinte à son droit à la vie privée.

Les deux affaires en cours concernant Amal Fathy s'inscrivent dans la campagne d'arrestations que les autorités égyptiennes ont lancée récemment contre des militants, des journalistes, des défenseurs des droits humains, voire des personnalités des réseaux sociaux pour des infractions liées à certaines de leurs déclarations. Dans la première, qui a donné lieu à des poursuites judiciaires à Maadi, Amal Fathy est accusée de « diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux dans le but d'inciter le public à renverser le gouvernement », de « publication d'une vidéo contenant de fausses informations susceptibles de nuire à l'ordre public », et d'« utilisation à mauvais escient d'outils de télécommunication ». Le service du procureur général de la sûreté de l'État a été saisi de la deuxième affaire. Amal Fathy doit répondre d'accusations d'« appartenance à un groupe interdit », d'« utilisation d'un site Internet afin de promouvoir des idées appelant à la commission d'actes terroristes », et de « dissémination intentionnelle de fausses informations susceptibles de nuire à la sécurité publique et à l'intérêt du public ». Le ministère public n'a présenté aucun élément de preuve, et s'est uniquement appuyé sur un rapport fourni par l'Agence de sécurité nationale, que les avocats n'ont pas pu consulter. Figurent aux côtés d'Amal Fathy au moins quatre autres personnes, parmi lesquelles un producteur vidéo, un ancien politicien du parti progressiste Dostour, un blogueur et un membre du Mouvement des jeunes du 6 avril. Depuis 2013, les autorités égyptiennes prennent les responsables de ce mouvement pour cible par le biais d'arrestations et de mesures de probation punitives.

Nom : Amal Fathy

Femme

Action complémentaire sur l'AU 98/18, MDE 12/8947/2018, 16 août 2018

